



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: Vilès ALIZAR
PHONE: (509) 2245-3486 / 2245-5821
FAX: (509) 2244-4146

VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE INDIVIDUELLE

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est consterné par l'arrestation et la détention arbitraires des employés de la morgue de l'**Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti** (HUEH).

En effet, suite au décès de plus de quatre-vingt-dix (90) personnes, causé par l'effondrement, le 7 novembre 2008, du bâtiment abritant le collège **Promesse Evangélique**, soixante-neuf (69) cadavres ont été déposés à la morgue de l'**Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti** (HUEH). Le gouvernement, pour l'ensevelissement des cadavres, a remis une centaine de draps au Directeur de la morgue de l'HUEH, Sergot CASTOR. Le 11 novembre 2008, les corps de soixante six (66) victimes ont été remis à leurs parents.

Après une visite au cours de laquelle des corps de certaines des victimes ont été constatés sur le sol de la morgue, le Premier Ministre, Michèle Duvivier PIERRE-LOUIS a déclaré à la presse que la dignité des cadavres a été violée, les draps fournis à la morgue ayant été volés et les cadavres, remis à leurs parents en toute nudité. Offusquée, « **elle a ordonné l'arrestation de tous les employés affectés à la morgue !** ».

Suite à cette déclaration, le 14 novembre 2008, le Juge de Paix suppléant de la **Section Sud**, Me Rigaud DURET, accompagné du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Joseph Manès LOUIS, s'est transporté à la Morgue de l'HUEH. Le même jour, le Directeur de la morgue, ainsi que sept (7) autres employés du service, ont été emmenés au Parquet pour être auditionnés. Par la suite, sur ordre du Commissaire du Gouvernement, ils ont été gardés en rétention. Toujours dans le cadre de l'information préliminaire, le 19 novembre, le Docteur Jacques PIERRE PIERRE, Directeur Médical de l'HUEH, a été interrogé en son bureau par Me Rigaud DURET qui, le lendemain, soit le 20 novembre, a dressé, avec l'aide du Directeur Médical, l'inventaire des matériels retrouvés à la morgue. Deux (2) bureaux, deux (2) chaises de bureau, huit (8) chaises destinées aux visiteurs, vingt-sept (27) draps emballés dans une boîte en carton ont été retrouvés.

Retenus au **Sous-commissariat du Canapé-vert**, les employés de la morgue ont été transférés le 22 novembre 2008, à la **Prison Civile de Port-au-Prince**, aux motifs **d'association de malfaiteurs et de vol au préjudice de l'HUEH**. Les huit (8) personnes incarcérées dans le cadre de ce dossier répondent aux noms de :

	NOM ET PRENOM	# D'ECROU
1.	Noël Frantzy	PN08-11-196
2.	Berjuste Evelte	PN08-11-197
3.	Sergot Castor	PN08-11-198
4.	Mérite Mérilien	PN08-11-199
5.	Dorvil Hermcy	PN08-11-200
6.	César Carlo	PN08-11-201
7.	Domond Jeannot	PN08-11-202
8.	Yleci Kesnel	PN08-11-203

Selon le Directeur d'alors de la Morgue, Sergot CASTOR, après autopsie, soixante six (66) corps ont été délivrés aux parents des victimes, tous ensevelis. Quatre (4) draps sales ont été jetés et les vingt-sept (27) autres restant, gardés dans un premier temps à son bureau avant d'être acheminés avec le dossier au Parquet de **Port-au-Prince**.

Violation du Droit à la liberté individuelle

Com.P./N01/A09

Le RNDDH est favorable à toute action visant à combattre la corruption, le vol, le détournement de fonds et de matériels à des profits personnels, au sein de l'administration publique. Cependant, **tous les dossiers, sans distinction aucune, doivent être traités dans le respect des règles de procédure et des droits des citoyens.**

Le RNDDH rappelle qu'au cours des mois de septembre et d'octobre 2008, des cas de malversation, de gestion malhonnête et d'administration frauduleuse, de dilapidation de deniers publics ont été dénoncés au sein de l'**Office National d'Assurance Vieillesse** (ONA). L'argent des contribuables aurait servi à l'achat de cadeaux onéreux, à des prêts de dizaines de millions de gourdes au profit d'autorités et de particuliers proches du pouvoir en place. Un rapport d'enquête de l'**Unité de Lutte Contre la Corruption** (ULCC), acheminé au Parquet du Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince** et confirmant ces gabegies administratives, recommande la mise en mouvement de l'action publique contre le Directeur d'alors de l'ONA, Sandro JOSEPH, pour **blanchiment des avoirs**. Le 15 octobre 2008, le dossier est transféré pour enquête au Cabinet du Juge d'Instruction Yves ALTIDOR. Contrairement au dossier de draps prétendument volés à l'HUEH, le scandale de l'ONA n'a été l'objet d'aucune déclaration du gouvernement qui, pour calmer les esprits, a simplement écarté le Directeur Sandro JOSEPH de son poste.

Le RNDDH condamne l'arrestation et l'incarcération des employés de la morgue de l'HUEH. En rappelant que la présomption s'attache à l'innocence et non à la culpabilité des citoyens, le RNDDH enjoint le gouvernement à mettre un terme à cette pratique d'interférer dans des dossiers judiciaires, en passant des instructions qui sont de nature à politiser le système judiciaire.

Port-au-Prince, le 6 janvier 2009

Violation du Droit à la liberté individuelle

Com.P./N01/A09